

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : COMMUNE DE MORILLON (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21740190000014

POSTE COMPTABLE : SGC BONNEVILLE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE MORILLON (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	36
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	38
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	41
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	45

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	47
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	51
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	52
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	53

COMMUNE DE MORILLON - COMMUNE DE MORILLON - BP - 2024

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	55
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	56
B9 - Etat du personnel	58
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	62
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	63
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	64
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

65

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES			
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A	I
	Informations statistiques		
Population totale	Valeurs		684
	Informations fiscales (N-2)		
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	Collectivité		2 062 236,00
	Informations financières – ratios		
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	Valeurs	4 889,00	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population		6 297,23	
3 Dépenses d'équipement brut / population		4 716,51	
4 Encours de dette / population (2) (3)		3 080,86	
5 DGF / population		679,46	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)		25,90 %	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)		81,81 %	
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement		74,90 %	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)		48,92 %	
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)		22,36 %	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé » . Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I.-INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)	
	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)
TOTAL DU BUDGET	5 597 259,09	5 487 779,07	1 182 997,84 A1
Investissement	2 512 095,81	1 566 969,04 (3)	-348 157,17 A2
Fonctionnement	3 085 163,28	3 920 790,03 (4)	1 531 155,01 A3

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses	Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	848 541,16 III + IV	573 573,00 B1	-274 968,16
Investissement	848 541,16 III	573 573,00 B2	-274 968,16
Fonctionnement	0,00 IV	0,00 B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	798 549,66
Investissement	A2 + B2	-1 568 232,10
Fonctionnement	A3 + B3	2 366 781,76

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES		C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 848 541,16
018 RSA		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13 Subventions d'investissement (3)		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		41 066,40
204 Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21 Immobilisations corporelles (3)		202 998,23
22 Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		604 476,53
26 Participations et créances rattachées		0,00
27 Autres immobilisations financières (3)		0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011 Charges à caractère général (4)		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014 Atténuations de produits		0,00
016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
65 Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66 Charges financières		0,00
67 Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES		C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III) 573 573,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	573 573,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 712 686,00	4 280 918,10
		+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	848 541,16	573 573,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 1 293 263,94	(si solde positif) 0,00
		=	=
	Total de la section d'investissement (2)	4 854 491,10	4 854 491,10
		+	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	5 107 747,61	4 307 305,29
		+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 800 442,32
		=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	5 107 747,61	5 107 747,61
		+	
	TOTAL DU BUDGET (4)	9 962 238,71	9 962 238,71

11) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

l'un titré et non rattachées.

Les tests à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à

l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
PRÉSENTATION DES AP VOTÉES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
Aménagement de la RD54			-15 948,00
	TOTAL		-15 948,00
	« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
	TOTAL GENERAL		-15 948,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

|| - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRESENTATION DES AFFECTEES

Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)	Chapitre(s)	Montant
	Libellé		
	TOTAL		0.00
	« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0.00
	TOTAL GENERAL		0.00

Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE pluriannels mais aussi annuels et éventuellement annuelles. Enfin l'ensemble des AE sont automatiquement annulées et elles n'ont pas été renouvelées.

2) L'Assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						II
						C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	77 984,98	41 066,40	27 550,00	27 550,00	68 616,40
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	767 877,28	202 998,23	623 049,00	623 049,00	826 047,23
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	2 438 806,88	604 476,53	1 726 951,00	1 726 951,00	2 331 427,53
Total des dépenses d'équipement		3 284 669,14	848 541,16	2 377 550,00	2 377 550,00	3 226 091,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	182 454,00	0,00	179 636,00	179 636,00	179 636,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	293 643,51	0,00	149 000,00	149 000,00	149 000,00
Total des dépenses financières		496 097,51	0,00	335 136,00	335 136,00	335 136,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 780 766,65	848 541,16	2 712 686,00	2 712 686,00	3 561 227,16

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	3 780 766,65	848 541,16	2 712 686,00	2 712 686,00	3 561 227,16
+					
		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE		1 293 263,94	
		=			
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		4 854 491,10	

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					II
					C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	958 639,50	573 573,00	408 532,00	408 532,00	982 105,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	235 000,00	235 000,00	235 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		958 639,50	573 573,00	643 532,00	643 532,00	1 217 105,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	135 000,00	0,00	305 481,39	305 481,39	305 481,39
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 055 369,31	0,00	1 568 232,10	1 568 232,10	1 568 232,10
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 190 369,31	0,00	1 873 713,49	1 873 713,49	1 873 713,49
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 149 008,81	573 573,00	2 517 245,49	2 517 245,49	3 090 818,49

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 979 915,01		1 763 672,61	1 763 672,61	1 763 672,61
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 979 915,01		1 763 672,61	1 763 672,61	1 763 672,61

TOTAL	4 128 923,82	573 573,00	4 280 918,10	4 280 918,10	4 854 491,10
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 854 491,10
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 763 672,61
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

COMMUNE DE MORILLON - COMMUNE DE MORILLON - BP - 2024

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 344 580,00	0,00	1 539 844,00	1 539 844,00	1 539 844,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	756 427,00	0,00	866 088,00	866 088,00	866 088,00
014	Atténuations de produits	290 000,00	0,00	271 700,00	271 700,00	271 700,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	659 460,00	0,00	628 025,00	628 025,00	628 025,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 050 467,00	0,00	3 305 657,00	3 305 657,00	3 305 657,00
66	Charges financières	37 000,00	0,00	33 418,00	33 418,00	33 418,00
67	Charges spécifiques (3)	1 700,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 089 167,00	0,00	3 344 075,00	3 344 075,00	3 344 075,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 979 915,01		1 763 672,61	1 763 672,61	1 763 672,61
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 979 915,01		1 763 672,61	1 763 672,61	1 763 672,61

TOTAL	5 069 082,01	0,00	5 107 747,61	5 107 747,61	5 107 747,61
+					
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE			0,00		
=					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			5 107 747,61		

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	81 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	278 600,00	0,00	297 440,00	297 440,00	297 440,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	127 500,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
731	Fiscalité locale	2 004 546,00	0,00	2 640 132,00	2 640 132,00	2 640 132,00
74	Dotations et participations (3)	503 400,00	0,00	549 945,00	549 945,00	549 945,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	554 381,00	0,00	596 288,29	596 288,29	596 288,29
Total des recettes de gestion courante		3 549 427,00	0,00	4 303 805,29	4 303 805,29	4 303 805,29
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 552 927,00	0,00	4 307 305,29	4 307 305,29	4 307 305,29

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	3 552 927,00	0,00	4 307 305,29	4 307 305,29	4 307 305,29
--------------	--------------	------	--------------	--------------	--------------

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	800 442,32
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 107 747,61
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 763 672,61
---	--------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE – DEPENSES		D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	6 500,00	0,00	6 500,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	179 636,00	0,00	179 636,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	2 119 151,54		2 119 151,54
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	68 616,40	0,00	68 616,40
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	826 047,23	0,00	826 047,23
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	212 275,99	0,00	212 275,99
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	149 000,00	0,00	149 000,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	3 561 227,16	0,00	3 561 227,16
+			
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE			1 293 263,94
=			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			4 854 491,10

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	1 539 844,00		1 539 844,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	866 088,00		866 088,00
014 Atténuations de produits	271 700,00		271 700,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	628 025,00	0,00	628 025,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	33 418,00	0,00	33 418,00
67 Charges spécifiques (9)	5 000,00	0,00	5 000,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		1 763 672,61	1 763 672,61
Dépenses de fonctionnement – Total	3 344 075,00	1 763 672,61	5 107 747,61
+			
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE			0,00
=			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			5 107 747,61

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

COMMUNE DE MORILLON - COMMUNE DE MORILLON - BP - 2024

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	305 481,39	0,00	305 481,39
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	982 105,00	0,00	982 105,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	235 000,00	0,00	235 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		1 763 672,61	1 763 672,61
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 522 586,39	1 763 672,61	3 286 259,00
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE				0,00
+				
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				1 568 232,10
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				4 854 491,10

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	80 000,00		80 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	297 440,00		297 440,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	140 000,00		140 000,00
731	Fiscalité locale	2 640 132,00		2 640 132,00
74	Dotations et participations (8)	549 945,00		549 945,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	596 288,29	0,00	596 288,29
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	3 500,00	0,00	3 500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		4 307 305,29	0,00	4 307 305,29
+				
R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE				800 442,32
=				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				5 107 747,61

COMMUNE DE MORILLON - COMMUNE DE MORILLON - BP - 2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

			A	III

DEPENSES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la budgétaire (2)	Propositions nouvelles II	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées hors AP III = I + II
TOTAL	3 780 766,65	848 541,16	0,00	2 712 686,00	2 712 686,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	72 740,98	41 066,40	0,00	27 550,00	27 550,00	68 616,40
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	767 877,28	202 998,23	0,00	623 049,00	623 049,00	826 047,23
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	831 103,40	50 482,99	0,00	161 793,00	161 793,00	212 275,99
Total des opérations d'équipement (3)	1 612 947,48	553 993,54	0,00	1 565 158,00	1 565 158,00	2 119 151,54
Total des dépenses d'équipement	3 284 669,14	848 541,16	0,00	2 377 550,00	2 377 550,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	182 454,00	0,00	179 636,00	179 636,00	179 636,00	179 636,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	293 643,51	0,00	149 000,00	149 000,00	149 000,00	149 000,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00				
Total des dépenses financières	496 097,51	0,00	335 136,00	335 136,00	0,00	335 136,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	3 780 766,65	848 541,16	0,00	2 712 686,00	2 712 686,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	1 293 263,94
--	--------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	4 854 491,10
--	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

COMMUNE DE MORILLON - COMMUNE DE MORILLON - BP - 2024

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D 041 = RI 047).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

RECETTES							
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
					II	III = I + II	
TOTAL	3 073 554,51	573 573,00	2 712 686,00	2 712 686,00		3 286 259,00	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	958 639,50	573 573,00	408 532,00	408 532,00	235 000,00	982 105,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	235 000,00			235 000,00	
166 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	958 639,50	573 573,00	643 532,00	643 532,00		1 217 105,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	135 000,00	0,00	305 481,39	305 481,39	0,00	305 481,39	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières	135 000,00	0,00	305 481,39	305 481,39		305 481,39	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles	1 093 639,50	573 573,00	949 013,39	949 013,39		1 522 586,39	
021 Virement de la section de fonctionnement			1 763 672,61	1 763 672,61		1 763 672,61	
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 979 915,01		0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre	1 979 915,01		1 763 672,61	1 763 672,61		1 763 672,61	
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						0,00	
Affectation au compte 1068 (8)						1 568 232,10	
Total des recettes d'investissement cumulées						4 854 491,10	

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

COMMUNE DE MORILLON - COMMUNE DE MORILLON - BP - 2024

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affection du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	II			III = I + II
TOTAL	3 780 766,65	848 541,16	0,00	2 712 686,00	0,00	2 712 686,00	0,00	3 561 227,16
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	72 740,98	41 066,40	0,00	27 550,00	0,00	27 550,00	0,00	68 616,40
202 Frais réalisation documents urbanisme	23 479,50	21 583,20		12 000,00	0,00	12 000,00		33 583,20
2031 Frais d'études	49 261,48	19 483,20		15 000,00	0,00	15 000,00		34 483,20
2051 Concessions, droits similaires	0,00	0,00		550,00	0,00	550,00		550,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21 Immobilisations corporelles	767 877,28	202 998,23	0,00	623 049,00	623 049,00	0,00	623 049,00	826 047,23
2111 Terrains nus	185 982,79	7 731,99		145 590,00	145 590,00	0,00	145 590,00	153 321,99
2117 Bois et forêts	11 037,45	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	31 362,00	47 884,00		3 360,00	3 360,00	0,00	3 360,00	51 244,00
21318 Autres bâtiments publics	272 067,23	21 785,90		43 520,00	43 520,00	0,00	43 520,00	65 305,90
21351 Bâtiments publics	0,00	0,00		214 346,00	214 346,00	0,00	214 346,00	214 346,00
2151 Réseaux de voirie	62 035,50	33 703,20		44 000,00	44 000,00	0,00	44 000,00	77 703,20
2152 Installations de voirie	77 639,60	35 640,00		71 440,00	71 440,00	0,00	71 440,00	107 080,00
21534 Réseaux d'électrification	53 585,00	53 585,00	0,00	36 615,00	36 615,00	0,00	36 615,00	90 200,00
2158 Autres inst.,matériel,outil, techniques	3 000,00			36 525,00	36 525,00	0,00	36 525,00	36 525,00
21828 Autres matériels de transport	69 167,71	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
2188 Autres immobilisations corporelles	2 000,00	2 668,14		21 653,00	21 653,00	0,00	21 653,00	24 321,14
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	831 103,40	50 482,99	0,00	161 793,00	161 793,00	0,00	161 793,00	212 275,99
2312 Agencements et aménagements de terrains	0,00	50 482,99		161 793,00	161 793,00	0,00	161 793,00	212 275,99
2313 Constructions	831 103,40	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
· Total des opérations d'équipement (4)	1 612 947,48	553 993,54	0,00	1 565 158,00	1 565 158,00	0,00	1 565 158,00	2 119 151,54
Total des dépenses d'équipement	3 284 669,14	848 541,16	0,00	2 377 550,00	2 377 550,00	0,00	2 377 550,00	3 226 091,16
10 Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00	0,00		6 500,00	6 500,00		6 500,00	6 500,00
10226 Taxe d'aménagement	20 000,00	0,00		6 500,00	6 500,00		6 500,00	6 500,00

COMMUNE DE MORILLON - COMMUNE DE MORILLON - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	II			III = I + II
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	182 454,00	0,00	179 636,00	179 636,00		179 636,00	179 636,00
1641	Emprunts en euros	182 454,00	0,00	179 636,00	179 636,00		179 636,00	179 636,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
168758	Dettes - Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	293 643,51	0,00	0,00	149 000,00	149 000,00	0,00	149 000,00
276358	Créance Autres groupements	293 643,51	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	149 000,00	149 000,00	0,00	149 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00				
Total des dépenses financières		496 097,51	0,00	335 136,00	0,00	335 136,00	0,00	335 136,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		3 780 766,65	848 541,16	0,00	2 712 686,00	0,00	2 712 686,00	3 561 227,16
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00		0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00			0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00						0,00

(1) Détailer les articles conformément au plan de compte.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
 (5) Il y a autant de lignes que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
 (7) Il y a évidemment de l'ignorance que u'opérateur pour compter les users.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
61	Travaux de réfection LA COVAGNE		5 681,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Réhabilitation Ecole Annie BETTE		284 846,28	276 924,00	398 845,00	398 845,00	0,00	398 845,00
73	Aménagement RD54 secteur LacBleu		1 176 809,83	277 069,54	1 166 313,00	1 166 313,00	0,00	1 166 313,00
74	Réhabilitation route Mas Devant		97 887,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Réhabilitation - Lombard Verney		8 631,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
80	Création local ski club		10 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			1 583 935,99	553 993,54	1 565 158,00	1 565 158,00	0,00	1 565 158,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET				III	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT				A2.3	

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 61
LIBELLE : Travaux de réfection LA COVAGNE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 681,52 1 950,00	a 0,00 0,00	0,00 0,00	b 0,00 0,00
2031	Frais d'études	1 950,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 731,52	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	3 731,52	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	c 0,00 0,00	0,00 0,00	d 0,00 0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
-------------------------------	------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET				III	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT				A2.3	

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 68
LIBELLE : Réhabilitation Ecole Annie BETTE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	284 846,28	a	398 845,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 043,20	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	2 160,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	883,20	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	281 803,08	276 924,00	398 845,00	398 845,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	36 462,78	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	245 340,30	276 924,00	398 845,00	398 845,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-675 769,00
-------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détaller les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 73
LIBELLE : Aménagement RD54 secteur LacBleu
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 176 809,83	a 277 069,54	1 166 313,00	b 1 166 313,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	235,62	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	235,62	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 176 574,21	277 069,54	1 166 313,00	1 166 313,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	21 043,36	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 077 730,71	277 069,54	1 166 313,00	1 166 313,00
238	Avances commandes immo corporelles	77 800,14	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 383 315,00	386 529,00	d 386 529,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	383 315,00	386 529,00	386 529,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	61 918,00	61 919,00	61 919,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	324 610,00	324 610,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	321 397,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-673 538,54
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 74
LIBELLE : Réhabilitation route Mas Devant
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		97 887,00	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	97 887,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	97 887,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	40 786,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	40 786,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	40 786,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	40 786,00
--------------------------------------	------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET				III	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT				A2.3	

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 76
LIBELLE : Réhabilitation - Lombard Verney
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		8 631,36	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 631,36	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	8 631,36	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 80
LIBELLE : Crédit local ski club
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		10 080,00	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 560,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	4 560,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 520,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	5 520,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I		II		III = I + II	
TOTAL	3 073 554,51	573 573,00		2 712 686,00	2 712 686,00	3 286 259,00	
018 RSA	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	958 639,50	573 573,00		408 532,00	408 532,00	982 105,00	
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	98 883,50	82 830,00		61 919,00	61 919,00	144 749,00	
1322 Subv. non transf. Régions	241 475,00	32 500,00		0,00	0,00	32 500,00	
1323 Subv. non transf. Départements	576 806,00	63 560,00		346 613,00	346 613,00	410 173,00	
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	41 475,00	394 683,00		0,00	0,00	394 683,00	
1345 Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00		235 000,00	235 000,00	235 000,00	
1641 Emprunts en euros	0,00	0,00		235 000,00	235 000,00	235 000,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	958 639,50	573 573,00		643 532,00	643 532,00	1 217 105,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	135 000,00	0,00		305 481,39	305 481,39	305 481,39	
10222 FCTVA	110 000,00	0,00		280 481,39	280 481,39	280 481,39	
10226 Taxe d'aménagement	25 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00	
10228 Autres fonds d'investissement	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
18 Cpt de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières	135 000,00	0,00		305 481,39	305 481,39	305 481,39	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles	1 093 639,50	573 573,00		949 013,39	949 013,39	1 522 586,39	
021 Virement de la section de fonctionnement	1 979 915,01			1 763 672,61	1 763 672,61	1 763 672,61	
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00	0,00	
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00	0,00	
238 Avances commandes immo corporelles	0,00			0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre				1 763 672,61	1 763 672,61	1 763 672,61	

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 168 et 1649.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
									II	III = I + II
	TOTAL	5 069 082,01	0,00	5 107 747,61	5 107 747,61	0,00	5 107 747,61	0,00	5 107 747,61	5 107 747,61
011	Charges à caractère général (3)	1 344 580,00	0,00	1 539 844,00	1 539 844,00	0,00	1 539 844,00	0,00	1 539 844,00	1 539 844,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	756 427,00	0,00	866 088,00	866 088,00				866 088,00	866 088,00
014	Atténuations de produits	290 000,00	0,00	271 700,00	271 700,00				271 700,00	271 700,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	659 460,00	0,00	628 025,00	628 025,00	0,00	628 025,00	0,00	628 025,00	628 025,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	3 050 467,00	0,00	3 305 657,00	3 305 657,00	0,00	3 305 657,00	0,00	3 305 657,00	3 305 657,00
66	Charges financières	37 000,00	0,00	33 418,00	33 418,00				33 418,00	33 418,00
67	Charges spécifiques (3)	1 700,00	0,00	5 000,00	5 000,00				5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)		0,00							
	Total des dépenses financières	38 700,00	0,00	38 418,00	38 418,00				38 418,00	38 418,00
	Total des dépenses réelles	3 089 167,00	0,00	3 344 075,00	3 344 075,00	0,00	3 344 075,00	0,00	3 344 075,00	3 344 075,00
023	Virement à la section d'investissement	1 979 915,01		1 763 672,61	1 763 672,61				1 763 672,61	1 763 672,61
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00				0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	1 979 915,01		1 763 672,61	1 763 672,61				1 763 672,61	1 763 672,61

	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	---------------------------------------	------

	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	5 107 747,61
--	---	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

		III	
		B	

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	3 552 927,00	0,00	4 307 305,29	4 307 305,29	4 307 305,29
013	Atténuations de charges (2)	81 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Regularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	278 600,00	0,00	297 440,00	297 440,00	297 440,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	127 500,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
731	Fiscalité locale	2 004 546,00	0,00	2 640 132,00	2 640 132,00	2 640 132,00
74	Dotations et participations (2)	503 400,00	0,00	549 945,00	549 945,00	549 945,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	554 381,00	0,00	596 288,29	596 288,29	596 288,29
Total des recettes de gestion courante (2)	3 549 427,00	0,00	4 303 805,29	4 303 805,29	4 303 805,29	4 303 805,29
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
Total des recettes réelles	3 552 927,00	0,00	4 307 305,29	4 307 305,29	4 307 305,29	4 307 305,29
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	800 442,32
Total des recettes de fonctionnement cumulées	5 107 747,61

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée d'une AE	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
								II	III = I + II
	TOTAL	5 069 082,01	0,00	5 107 747,61	5 107 747,61	0,00	5 107 747,61	5 107 747,61	5 107 747,61
011	Charges à caractère général (4)	1 344 580,00	0,00	1 539 844,00	1 539 844,00	0,00	1 539 844,00	1 539 844,00	1 539 844,00
60611	Eau et assainissement	20 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
60612	Energie - Electricité	160 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
60621	Combustibles	35 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00
60622	Carburants	10 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
60623	Alimentation	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
60624	Produits de traitement	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	25 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
60633	Fournitures de voirie	25 000,00	0,00	27 200,00	27 200,00	0,00	27 200,00	27 200,00	27 200,00
60636	Habillement et vêtements de travail	2 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	4 000,00	0,00	10 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00
61221	Matériel roulant	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
61228	Autres	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	33 200,00	0,00	66 500,00	66 500,00	0,00	66 500,00	66 500,00	66 500,00
61358	Autres	47 000,00	0,00	64 000,00	64 000,00	0,00	64 000,00	64 000,00	64 000,00
614	Charges locales et de copropriété	10 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	18 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	115 000,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	25 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
6161	Mutirisques	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	23 800,00	23 800,00	0,00	23 800,00	23 800,00	23 800,00
6182	Documentation générale et technique	3 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00

COMMUNE DE MORILLON - COMMUNE DE MORILLON - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	800,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	185 210,00	0,00	150 240,00	150 240,00	0,00	150 240,00	150 240,00	150 240,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6228	Divers	5 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	8 100,00	8 100,00	0,00	8 100,00	8 100,00	8 100,00
6234	Réceptions	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6238	Divers	1 000,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6248	Divers	209 840,00	0,00	190 000,00	190 000,00	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	6 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6261	Frais d'affranchissement	4 500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	12 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	300,00	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 500,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6282	Frais de jardinage	1 000,00	0,00	504,00	504,00	0,00	504,00	504,00	504,00
6284	Redevances pour services rendus	4 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	132 030,00	0,00	40 700,00	40 700,00	0,00	40 700,00	40 700,00	40 700,00
6288	Autres services extérieurs	90 000,00	0,00	374 500,00	374 500,00	0,00	374 500,00	374 500,00	374 500,00
63512	Taxes foncières	21 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00
63513	Autres impôts locaux	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	756 427,00	0,00	866 088,00	866 088,00	866 088,00	866 088,00	866 088,00	866 088,00
6218	Autre personnel extérieur	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	400,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 000,00	0,00	7 731,00	7 731,00	0,00	7 731,00	7 731,00	7 731,00
64111	Rémunération principale titulaires	305 000,00	0,00	267 184,00	267 184,00	0,00	267 184,00	267 184,00	267 184,00
64131	Rémunerations	206 000,00	0,00	295 000,00	295 000,00	0,00	295 000,00	295 000,00	295 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	95 000,00	0,00	118 000,00	118 000,00	0,00	118 000,00	118 000,00	118 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	89 227,00	0,00	117 500,00	117 500,00	0,00	117 500,00	117 500,00	117 500,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	25 000,00	0,00	31 200,00	31 200,00	0,00	31 200,00	31 200,00	31 200,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	7 000,00	0,00	2 211,00	2 211,00	0,00	2 211,00	2 211,00	2 211,00
6474	Versement aux autres œuvres sociales	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00	3 300,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00

COMMUNE DE MORILLON - COMMUNE DE MORILLON - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la budgétaire (3)	Propositions nouvelles II	Vote de l'assemblée III = I + II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
6488	Autres	0,00	0,00	10 962,00	10 962,00	10 962,00	10 962,00	10 962,00	10 962,00
014	Atténuations de produits	290 000,00	0,00	271 700,00	271 700,00	271 700,00	271 700,00	271 700,00	271 700,00
7392/11	Attribution de compensation FNGIR	203 000,00	0,00	184 700,00	184 700,00	184 700,00	47 000,00	47 000,00	184 700,00
7392/21	Fonds péréquation ress. com. et intercom	47 000,00	0,00	47 000,00	47 000,00	47 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
016	APA	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	659 460,00	0,00	628 025,00	628 025,00	628 025,00	0,00	628 025,00	628 025,00
65134	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65138	Autres secours	20 160,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
65188	Autres	0,00	0,00	50 815,00	50 815,00	50 815,00	0,00	0,00	50 815,00
65311	Indemnités de fonction	41 200,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	3 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
65313	Colisations de retraite	1 500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
65315	Formation	7 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	20 000,00	0,00	79 760,00	79 760,00	79 760,00	0,00	0,00	79 760,00
6553	Service d'incendie	76 700,00	0,00	339 550,00	339 550,00	339 550,00	0,00	0,00	339 550,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	74 000,00	0,00	3 400,00	3 400,00	3 400,00	0,00	0,00	3 400,00
6573/82	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00	0,00	0,00	73 000,00
65748	Subv. fonct. autres personnes droit privé	65 900,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	10 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
65888	Frais fonctionnement des groupes d'élus	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586		0,00	0,00	3 305 657,00	3 305 657,00	3 305 657,00	0,00	0,00	3 305 657,00
Total des dépenses de gestion des services		3 050 467,00	0,00	3 305 657,00	3 305 657,00	3 305 657,00	0,00	0,00	3 305 657,00
66	Charges financières	37 000,00	0,00	33 418,00	33 418,00	33 418,00	0,00	0,00	33 418,00
66/111	Intérêts réglés à l'échéance	37 000,00	0,00	33 418,00	33 418,00	33 418,00	0,00	0,00	33 418,00
67	Charges spécifiques (4)	1 700,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
673	Titres annulés /sur exercices antérieurs	1 700,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE MORILLON - COMMUNE DE MORILLON - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Credits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)		1	0,00		II			
Total des charges financières et spécifiques		38 700,00	0,00	0,00	38 418,00	38 418,00			38 418,00
Total des dépenses réelles		3 089 167,00	0,00	0,00	3 344 075,00	3 344 075,00	0,00	3 344 075,00	3 344 075,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	1 979 915,01			1 763 672,61	1 763 672,61			1 763 672,61
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre		1 979 915,01			1 763 672,61	1 763 672,61			1 763 672,61

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état 1-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements plurianuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre. ($DF\ 042 = RI\ 040$) ($DF\ 043 = RF\ 043$).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice au montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
TOTAL							
013	Atténuations de charges (3)	3 552 927,00	0,00	4 307 305,29	4 307 305,29		4 307 305,29
6419	Remboursements rémunérations personnel	81 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00		80 000,00
016	APA	81 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00		80 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	278 600,00	0,00	297 440,00	297 440,00		297 440,00
7022	Coupe de bois	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00		4 500,00
7023	Menus produits forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70323	Red. occupation dom. public	6 000,00	0,00	7 700,00	7 700,00		7 700,00
7066	Redevances services à caractère social	16 000,00	0,00	15 940,00	15 940,00		15 940,00
7081	Services exploités intérêt du personnel	6 600,00	0,00	4 800,00	4 800,00		4 800,00
70878	Remb. frais par des tiers	248 000,00	0,00	264 500,00	264 500,00		264 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	127 500,00	0,00	140 000,00	140 000,00		140 000,00
73218	Autres fisc. revers. entre coll. locales	7 500,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	120 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00		140 000,00
731	Fiscalité locale	2 004 546,00	0,00	2 640 132,00	2 640 132,00		2 640 132,00
73111	Impôts directs locaux	1 532 000,00	0,00	1 813 439,00	1 813 439,00		1 813 439,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	296 257,00	296 257,00		296 257,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	2 700,00	0,00	2 800,00	2 800,00		2 800,00
73141	Taxe sur la consu. finale d'électricité	55 000,00	0,00	86 636,00	86 636,00		86 636,00
73154	Droits de place	2 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00
731721	Taxe de séjour	200 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00		210 000,00
73175	Taxe sur les remontées mécaniques	212 346,00	0,00	230 000,00	230 000,00		230 000,00
7318	Autres	500,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations (3)	503 400,00	0,00	549 945,00	549 945,00		549 945,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	255 000,00	0,00	258 971,00	258 971,00		258 971,00
741121	DSR des communes	160 500,00	0,00	175 277,00	175 277,00		175 277,00
741127	DNP des communes	30 500,00	0,00	30 500,00	30 500,00		30 500,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	255,00	255,00		255,00
744	FCTVA	12 000,00	0,00	25 500,00	25 500,00		25 500,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	110,00	110,00		110,00
748314	Dotation compensations / TP - syndicale	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74833	Etat-Compens. exonération taxes foncières	14 700,00	0,00	17 500,00	17 500,00		17 500,00
74834	Etat-Compens. exonération taxe habitation	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00		7 500,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	30 700,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74888	Autres	0,00	0,00	34 332,00	34 332,00	34 332,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	554 381,00	0,00	596 288,29	596 288,29	596 288,29
752	Revenus des immeubles	267 443,00	0,00	213 000,00	213 000,00	213 000,00
755	Débits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	247 738,00	0,00	306 000,00	306 000,00	306 000,00
75888	Autres	39 200,00	0,00	77 288,29	77 288,29	77 288,29
Total des recettes de gestion des services		3 549 427,00	0,00	4 303 805,29	4 303 805,29	4 303 805,29
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 552 927,00	0,00	4 307 305,29	4 307 305,29	4 307 305,29
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détallier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES		IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2	

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat		Péri- odicité des rembour- sements (6)	Devises	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipi- é O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Taux initial	Niveau de taux (5)					
163 Emprunts obligataires (Total)								0,00						
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)								2 260 000,00						
1641 Emprunts en euros (Total)								2 260 000,00						
00000801695	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE			02/09/2015	1 000 000,00	F		1,850	0,000		T	P	O	A-1
00002031591	CREDIT AGRICOLES DES SAVOIE	27/11/2020		10/02/2021	800 000,00	F		0,470	0,000		T	C	O	A-1
0241620292002	CREDIT MUTUEL			20/11/2013	260 000,00	F		3,750	0,000		T	C	O	A-1
JQ0881	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	27/11/2020		27/02/2021	200 000,00	F		0,470	0,000		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)								0,00						
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)								0,00						
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)								0,00						
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)								0,00						
1671 Avances consolides du Trésor (Total)								0,00						
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)								0,00						
1675 Dettes pour METP et PPP (Total)								0,00						
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)								0,00						

COMMUNE DE MORILLON - COMMUNE DE MORILLON - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier remboursement	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
						Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuel	Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N
1678 Autres emprunts et dettes (total)						0,00							
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)						862 064,88							
1581 Autres emprunts (total) (9)						0,00							
1682 Bons à moyen terme négociables (total)						0,00							
1687 Autres dettes (total)						862 064,88							
0190201100	SYANE	01/01/2016		238 676,06	F			4,770	0,000	A	C	O	A-1
0190201300	SYANE	01/01/2016		272 635,31	F			3,720	0,000	A	C	O	A-1
0190201301	SYANE	01/01/2016		124 551,71	F			3,720	0,000	A	C	O	A-1
19095	SYANE	01/01/2020		134 659,00	F			1,050	0,000	A	C	O	A-1
4872	SYANE	01/01/2020		51 076,80	F			0,590	0,000	A	C	O	A-1
4873	SYANE	01/01/2020		40 426,00	F			0,590	0,000	A	C	O	A-1
Total général						3 122 064,88							

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements. A : annuelle , B : bimestrielle , T : trimestrielle , X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB/1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE****IV****B1.2****B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant du au 01/01/N	Durée résiduelle (en années) (13)	Taux d'intérêt Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Emprunts et dettes au 01/01/N		Annuité de l'exercice	ICNE de l'exercice (17)
									Taux d'intérêt	Charges d'intérêt (16)		
B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)												
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00			1 507 495,82				0,00	8 145,40	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00			1 507 495,82				0,00	8 145,40	0,00	0,00
00000801695		0,00	A-1		619 565,66	11,00	F	0,000	0,00	2 865,49	0,00	0,00
00002031591		0,00	A-1		644 477,34	12,00	F	0,000	0,00	757,26	0,00	0,00
0241620292002		0,00	A-1		82 333,47	4,00	F	0,000	0,00	4 333,33	0,00	0,00
JQ0681		0,00	A-1		161 119,35	12,00	F	0,000	0,00	189,32	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total) (10)		0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)		0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (Total)		0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers localités-acquéreurs (Total)		0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00			535 230,86				0,00	15 777,50	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00			0,00				0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE MORILLON - COMMUNE DE MORILLON - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années) (13)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (14)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1687 Autres dettes (total)		0,00		535 230,86					0,00	15 777,50	0,00
0190201100		0,00	A-1	111 382,14	7,00	F	0,000	0,00	5 312,93	0,00	0,00
0190201300		0,00	A-1	163 581,15	12,00	F	0,000	0,00	6 085,22	0,00	0,00
0190201301		0,00	A-1	74 730,99	12,00	F	0,000	0,00	2 779,99	0,00	0,00
19095		0,00	A-1	107 759,20	16,00	F	0,000	0,00	1 131,47	0,00	0,00
4872		0,00	A-1	43 415,28	17,00	F	0,000	0,00	265,15	0,00	0,00
4873		0,00	A-1	34 362,10	17,00	F	0,000	0,00	202,74	0,00	0,00
Total général		0,00		2 042 726,68					0,00	23 922,90	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement perçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		IV
	B1.3	

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de fille	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)													
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Barière simple (B)													
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)													
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	
B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	10 100,01 2 042 726,68	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					0 0,00 0,00	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

		IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		IV B1.5	

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Montant des commissions diverses	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N									
Taux fixe (total)	0,00				0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)	0,00				0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)	0,00				0,00				0,00	0,00	0,00
Total	0,00				0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

	IV – ANNEXES	IV
	ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8) Avant opération de couverture	Catégorie d'emprunt (8) Après opération de couverture	
		Taux payé (5)	Niveau de taux (6)	Index	Taux reçu (7)	Index	Niveau de taux	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat Produits c/768	Charges c/668	
Taux fixe (total)								0,00	0,00	
Taux variable simple (total)								0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)								0,00	0,00	
Total								0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC B1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

	IV – ANNEXES	
	ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 178 635,48
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 178 635,48
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 357 270,96
Recettes réelles de fonctionnement	II 4 307 305,29
 Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	 1 / II 8,29

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET					IV B8
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					126 545,00
FONCTIONNEMENT (total)					126 545,00
657382			Ecole de la Rivière-Enverse	Autre personne de droit public	3 050,00
657382			Collège A. CORBET de Samoëns	Autre personne de droit public	250,00
65748	social		MFR	Association	100,00
65748	Social		Aller plus haut	Association	100,00
65748	social		ADMR	Association	3 235,00
65748	social		Le club du mercredi	Association	800,00
65748			Carrefour de l'amitié - Club du 3ème âge	Association	200,00
65748			ANACR	Association	100,00
65748	social		Amicale des pompiers	Association	500,00
65748	social		Stekip	Association	2 500,00
65748	événement		Radio Giffre	Association	700,00
65748	culturelle		Harmonie municipale de Samoëns	Association	700,00
65748	culturelle		Chorale de Samoëns	Association	200,00
65748	culturelle		MJC Taninges	Association	960,00
65748	culturelle		Criou Livres	Association	600,00
65748	culturelle		Junoriéc	Association	7 500,00
65748	patrimoniale		Les amis des sentiers	Association	1 850,00
65748	patrimoniale		parchet	Association	200,00
65748	patrimoniale		Groupement de louveterie	Association	100,00
65748	spécifique		Haute Savoie	Association	34 000,00
65748	spécifique		Ski club de Morillon	Association	150,00
65748	spécifique		AS de Samoëns	Association	1 200,00
65748	spécifique		Haut Giffre football club	Association	800,00
65748	spécifique		Société de pêche	Association	1 000,00
65748	spécifique		Samoëns Team Telemark	Association	1 000,00
65748	spécifique		JSP de samoëns	Association	250,00
65748	spécifique		Athletic club du Grand Massif	Association	700,00
65748	spécifique		Taninges Accro Gym	Association	200,00
65748	spécifique		Hockey Club Samoëns	Association	250,00
65748	spécifique		Entente nordique du Haut Giffre	Association	300,00
65748	spécifique		Club nautique du Haut Giffre	Association	500,00
65748	spécifique		Gliss'ice	Association	250,00
65748	spécifique		MontParet	Association	100,00
65748	spécifique		Haut giffre Loisirs	Association	250,00
65748	spécifique		Club VTT nature	Association	1 000,00
65748	spécifique		Samoëns ultra trail du Haut Giffre	Association	2 000,00
65748	spécifique		Tennis club Verchaix Morillon	Association	

COMMUNE DE MORILLON - COMMUNE DE MORILLON - BP - 2024

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748			Participation 2023 - Vélo Vert Festival	Entreprise	50 000,00
65748			Sponsoring - VERNET-BOUQUET	Personne physique	6 000,00
65748			Sponsoring - GAVET	Personne physique	3 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

		IV	
		B9	

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPTT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplis créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,00	1,00	6,00	3,80	2,60
Adjoint administratif	C	1,00	1,00	2,00	1,80	1,80
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Adjoint administratif ppal 2ème classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,60
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
DGS	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 1° cl.	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur territorial	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		7,00	0,00	7,00	5,00	2,00
Adjoint technique	C	5,00	0,00	5,00	3,00	2,00
Adjoint technique ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Technicien ppal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial	C	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier chef principal	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATÉGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		13,00	1,00		14,00	9,80	5,60
							15,40

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N****B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT	
			(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)							
Adjoint administratif ppal 2ème classe	A	ADM			0,00	A 332-14	CDD CDD
Adjoint administratif territorial	C	MS			0,00	A 332-23-2°	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH			0,00	A 332-13	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH			0,00	A 332-8-6°	CDD CDD
DGS	A	ADM			0,00	A 332-13	CDD CDD
Rédacteur territorial	B	ADM			0,00	A 332-8-6°	CDD CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)							
Adjoint technique	C	TECH			0,00		
Adjoint technique - Gardien parking	C	TECH			0,00		
Chef de poste - surveillant baignade	C	SP			0,00		
Surveillant de baignade	C	SP			0,00		
TOTAL GENERAL					0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Medico-social.

M : Medico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non clés.

(3) REMUNERATION Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Absence de fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Justifié par les besoins des services communautaires.

332-8-4° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-10 : Contrat territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-11 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-452 : Moralières particulières : remplacement d'un agent contractuel territorial concerné remplissant les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

343-7 : 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352).

332-1335-10 : Collaborateurs de cabinets.

332-12 : Collaborateurs de groupes à bas.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES																																				
ANNEXES PATRIMONIALES																																				
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10																																			
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER																																				
Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie ('1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.																																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature de l'engagement (2)</th> <th>Nom de l'organisme</th> <th>Raison sociale de l'organisme</th> <th>Nature juridique de l'organisme</th> <th>Montant de l'engagement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Délégation de service public (3) (4)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Détention d'une part du capital</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</td> <td>SIDS74</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>21/03/2024 -</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>79 760,00</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement	Délégation de service public (3) (4)					Détention d'une part du capital					Garantie ou cautionnement d'un emprunt					Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme	SIDS74				21/03/2024 -				79 760,00	Autres				
Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement																																
Délégation de service public (3) (4)																																				
Détention d'une part du capital																																				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt																																				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme	SIDS74																																			
21/03/2024 -				79 760,00																																
Autres																																				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

	IV – ANNEXES
	ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCL	01/01/2013	TFA	242 700,00
CCMG			
Autres organismes de regroupement			
SIMG	01/07/2000	SFP	20 500,00
SIVU Scolaire	01/01/2013	SFP	178 000,00
SIVHG	01/03/2017	SFP	68 000,00
Office de tourisme			13 500,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS**

D3

					IV	
					D3	
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	3 723 776,00	3,90	28,72	0,00	1 069 506,00	0,00
TFPNB	22 027,00	3,90	77,50	0,00	17 070,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	4 302 642,00	3,90	21,05	0,00	1 231 994,00	0,00
TOTAL	8 048 445,00	3,90			2 318 570,00	-8,97

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détalier les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

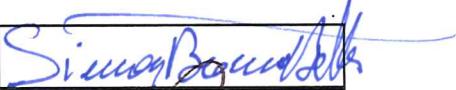
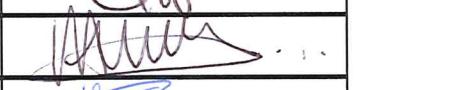
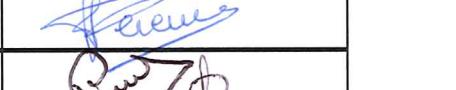
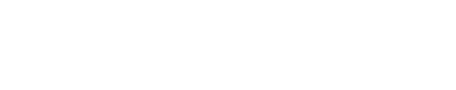
Présenté par Le Maire (1),

A Morillon, le 21/03/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Morillon, le 21/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

BEERENS-BETTEX Simon	
BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie	
BOUVET Jérémie	
CHEVRIER-DELACOSTE Lisette	
CLERENTIN Raphaël	
CONVERSY Eric	
DUNOYER Marie	
GIRAT Martin	
PEREIRA-PATUREAU Jocelyne	
PINARD Jean-Philippe	
SERAPHIN Gilles	
VUILLE Bertrand	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Morillon, le 21/03/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

